

## Vision 2012 : enjeux et perspectives des technologies médicales face à la crise.

Paris, le 29 juin 2009 – **10 mois après le véritable déclenchement de la crise financière et économique mondiale, le SNITEM dresse le premier bilan des conséquences pour les entreprises de technologies médicales et se projette vers l'avenir. Au programme : perspectives de développement et enjeux de santé publique.**

### **Technologies médicales : un secteur impacté en 2009 / 2010**

Inscrites dans un ensemble très diversifié, les technologies médicales représentées par le SNITEM (Syndicat national des technologies Médicales), sont associées à une trentaine de groupes sectoriels. Elles sont très présentes dans les établissements de santé et de plus en plus au domicile.

De fait, si les prévisions du SNITEM indiquent, une stagnation du marché en 2009 associé à son périmètre, voire une baisse si la tendance du premier trimestre se confirme pour le taux de croissance annuel des ventes en valeur (+5.07 % pour 2007 versus 2006, +1.79% pour 2008 versus 2007) concernant 14 groupes sectoriels à panel identique (mêmes périmètres de produits et mêmes entreprises), certains secteurs subissent la crise de plein fouet. En effet, pour sa part, l'imagerie (équipements lourds) a vu une baisse d'enregistrements de commandes de 18,29% entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et sur les mêmes périodes, le chiffre d'affaires réalisé pour le secteur des équipements de monitoring, de ventilation assistée et des dispositifs de perfusions, est en baisse de 30,34%. Dans le même temps, d'autres segments, comme les défibrillateurs automatisés externes (DAE) notamment, ont connu une accélération de la croissance de leur marché pour la période 2007 – 2008 par rapport à la période 2006 – 2007 et ce depuis le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des DAE par des personnes non médecins et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires).

### **Des raisons conjoncturelles, structurelles et psychologiques...**

La crise financière aura essentiellement des répercussions sur le montant des cotisations sociales et constitue donc un défi du système français à maintenir son modèle basé sur une solidarité nationale. Cette perte de recettes liée à une déstructuration économique et à des suppressions d'emplois et de postes aura un effet de report des interventions chirurgicales non vitales. Par exemple, certaines personnes devant bénéficier d'une pose de prothèse de hanche préfèrent repousser la date de l'opération de quelques mois en attendant de retrouver une stabilité sociale.

A ces effets liés à la crise s'ajoute l'effet de déstockage lié à la mise en place de la réduction des délais de paiement dans le cadre de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie), mesure que, le SNITEM a saluée par ailleurs.

Au-delà de ces effets conjoncturels liés à la crise, des paramètres structurels expliquent le ralentissement de l'activité dans le secteur des technologies médicales en France. La mise en place de la T2A (Tarification A l'Activité) pose la question du choix de financement en matière d'innovation mais également d'investissement dans un contexte où de nombreux établissements hospitaliers sont en déficit - Notamment les CHU, principales vitrines voire clients pour de larges segments d'activité sont tous en déficit à l'exception de Limoges et Poitiers.

Mais la principale raison des difficultés actuelles, réside certainement dans l'incapacité du système à donner toute sa place à l'innovation, notamment celle issue des PME, des TPE et des start-up.

Contact Presse :

**BV CONSEIL Santé**

Laurent Mignon

Stéphanie Firetto

Tél : 01 42 68 83 40

[bvconseil@bvconseil.com](mailto:bvconseil@bvconseil.com)

SNITEM - Communiqué de presse



Communiqué de presse

## Les PME, les TPE et les start-up directement menacées...

Impactées durement par la crise financière qui altère leur trésorerie et l'accès aux crédits, les nombreuses PME et TPE innovantes et les start-up françaises des technologies médicales sont aussi confrontées à la reconnaissance de l'innovation et à la capacité du système à accepter celle-ci et permettre sa diffusion au plus près des patients. Pour Christian Seux, le Président du SNITEM : « *ma crainte c'est que l'émergence de PME et de TPE soit pénalisée par la crise par manque de trésorerie, par manque d'apport de capitaux (...) on perd beaucoup de temps à aider ces entreprises à transformer leurs idées en produits et services, que ce soit en les capitalisant au départ ou en donnant accès à leur produit aux professionnels de santé. La reconnaissance de l'innovation est beaucoup trop longue* ».

Pour Odile Corbin, le Directeur général du SNITEM, l'Ablatherm est emblématique des difficultés induites par le système français actuel du système français actuel. Issu de la recherche INSERM et développé par la société EDAP TMS, l'Ablatherm représente une innovation majeure, saluée par les autorités médicales au plus haut niveau international, dans la prise en charge des cancers de la prostate de petite taille. Plus de 9 ans après sa commercialisation en France, cette technologie de premier rang n'est toujours pas prise en charge de façon générale. Au-delà de l'impact économique pour l'entreprise, il faut également prendre en compte la moindre diffusion et la perte de chance de traitement auprès de certains patients et ce, compte tenu de la multiplicité des étapes à franchir et des délais qui y sont associés.

A travers cet exemple, quasi caricatural, il s'agit bien de démontrer que si les conditions de la recherche et de la mise sur le marché sont aujourd'hui réunies en France, de nombreux freins subsistent dont notamment l'absence de coordination entre le remboursement du dispositif et la cotation de l'acte associé. En dépit de l'article 51 adopté dans le cadre du PLFSS pour 2009, qui prévoit la possibilité à titre dérogatoire de créer un forfait incluant la prise en charge d'un produit innovant, la prestation, l'acte et les frais d'hospitalisation associés, le SNITEM ne constate pas de réelle avancée sur ce point. Il entend communiquer prochainement sur ce sujet..

## Le SNITEM : soutenir et laisser l'innovation s'exprimer

Parmi les enjeux majeurs auxquels le SNITEM a décidé de répondre pour la période 2010 / 2012, soutenir et laisser l'innovation s'exprimer est capital. A cet égard, Odile Corbin souligne que « *le SNITEM souhaiterait que les entreprises puissent, avec l'aval de la société savante, demander à la HAS l'évaluation d'un acte innovant associé à un produit innovant.* ».

Par ailleurs, pour une activité nouvelle telle que la télémédecine qui remporte un grand nombre d'innovations, il importe d'évaluer l'impact de son déploiement sur le système de soins (organisation, productivité, qualité de vie...). Le SNITEM se réjouit que la HAS ait décidé de s'en saisir.

En outre, s'agissant de la télémédecine, il importe que son déploiement soit le plus rapide possible et qu'elle puisse fonctionner sur la base de modèles économiques auxquels le SNITEM est en train de travailler.

Depuis 1 an, le SNITEM a élargi son champ d'activité des dispositifs médicaux aux Technologies de l'Information et de la Communication Santé (TICs). Cette ouverture participe pleinement de la volonté du SNITEM de soutenir l'innovation. Ainsi, au-delà des grands groupes, tel Intel qui vient de rejoindre le SNITEM, c'est l'ensemble des PME et TPE françaises des TICs (technologies de l'information et de la communication en santé) qui pourront aujourd'hui bénéficier de l'expertise et du soutien du SNITEM pour assurer leur développement et leur accompagnement dans les arcanes du système de santé.

## A propos du SNITEM

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux. Il fédère plus de 230 entreprises, constituant un tissu industriel très diversifié dans le domaine des dispositifs et des technologies de santé : PME-PMI, grands groupes français, européens et internationaux. Il leur propose notamment de s'impliquer dans des groupes ayant un lien direct avec leurs secteurs d'activités : pôles et groupes sectoriels, groupes de décision, commissions transversales. Egalement ouvert à l'ensemble des acteurs issus des NTIC impliqués dans la Santé. Le SNITEM est ainsi la première association patronale en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics. [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr).

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

Stéphanie Firetto

Tél : 01 42 68 83 40

[bvcconseil@bvconseil.com](mailto:bvcconseil@bvconseil.com)

SNITEM - Communiqué de presse